

**DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe**

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 15/12/2025 - 7

Additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS pour l'année 2026

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU la délibération n°2025-14/10/2025-6 du conseil d'administration du 14 octobre 2025 approuvant la campagne d'emplois des personnels BIATSS pour l'année 2026
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 25 novembre 2025
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 3 décembre 2025

Quorum en début de séance : 19

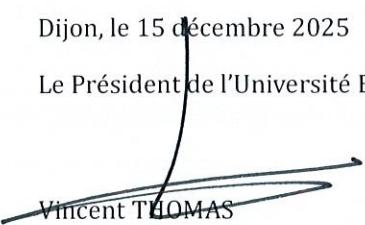
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'additif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS pour l'année 2026.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 28
Abstention(s) : 0	Pour : 28
	Contre : 0

Dijon, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

P.J. : Additif à la campagne d'emplois 2026 – Personnels BIATSS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION 25 NOVEMBRE 2025

CONSEIL ACADEMIQUE 3 DECEMBRE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2025

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2026

PERSONNELS BIATSS

ADDITIF

CORPS / BAP / Emploi type	COMPOSANTE / PÔLE / SERVICE	Type de publication
BIBAS	Pôle Documentation	Concours externe
TECH BAP J	UFR STAPS	Concours interne